

Accusé de réception en préfecture 056-275600047-20250205-CA20250205-11-DE Date de télétransmission : 07/02/2025 Date de réception préfecture : 07/02/2025

Mis en ligne du 12-02-2025 au 12-04-2025

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 FEVRIER 2025	
En exercice	35	Date de la convocation	24 janvier 2025
Quorum	26	Secrétaire de séance	Sandra FRESSER
Présents	30	N° de la délibération	11. CA 2025-02-05
Représentés	4	- Objet	Bilan 2024 des acquisitions, aliénations et ventes
Votants	34		
Le 05 février 2025	à 14H00, l	es membres du Conseil d'adm	ninistration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION, Quai du

Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Président le 24 janvier 2025.

Participants (30): M. Marc BOUTRUCHE, Mme Hortense LE PAPE, M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC, M Philippe LE RAY (en visio conférence) M. Michel TOULMINET, Mme Marie-Françoise CEREZ, Mme Martine LOHEZIC, M Christian SEBILLE, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrianne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Pierre GUEGAN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Marie-Thérèse CABON (vote jusqu'au point n°20), Mme Christine LE STRAT (en visio conférence), Mme Florence VIGNEAU, , M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, , Mme Delphine LE MANOUR, Mme Hélène LE GALL.

<u>Excusés ayant donné pouvoir (4)</u>: Mme Soizic PERRAULT (Pouvoir à Mme Marie-Hélène HERRY), M. Pascal BARRET (Pouvoir à Mme Morgane LE ROUX), Mme Marie-Jo LE BRETON (Pouvoir à M. Pierre GUEGAN), Mme Caroline HOUZIAUX (Pouvoir à Mme Hélène LE GALL)

Excusé (1): M Fabrice LOHER,

Conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil d'Administration a confié au Bureau une délégation relative à l'exercice des attributions mentionnées à l'alinéa 6° dudit article qui autorise le Bureau à décider des actes de disposition.

Cet article précise en outre que le Bureau rend compte de son activité au Conseil d'Administration.

Le Conseil est donc appelé à prendre connaissance du récapitulatif de toutes les opérations de vente et d'acquisitions foncières effectuées au cours de l'année 2024 et préalablement autorisées par le Bureau ou le Conseil d'Administration (cf. tableau en annexe).

Principales opérations réalisées en 2024 :

- 15 acquisitions d'assiettes foncières auprès des Communes, des promoteurs en vue de réaliser des opérations en maitrise d'ouvrage directe,
- 13 acquisitions de logements en VEFA auprès des promoteurs,
- 6 acquisitions d'emprises foncières auprès des particuliers en vue de réaliser des programmes d'aménagement pour les collectivités (dans le cadre des concessions d'aménagement),
- 7 rétrocessions de voiries, espaces verts ou délaissés aux Communes (rétrocessions ou échanges fonciers),
- 23 ventes de logements patrimoine (vente ancien),
- 4 ventes en PSLA (levées d'option),
- 9 ventes de logements en VEFA,
- 3 ventes de locaux commerciaux ou activités,
- 31 ventes de terrains à bâtir dont 29 dans le cadre de concessions d'aménagement),
- 2 ventes d'assiettes foncières aux promoteurs,
- 1 acquisition d'un patrimoine bâti.

Le Conseil d'administration, prend connaissance et donne acte des opérations foncières réalisées au cours de l'année 2024.

